

Mademoiselle Elise Fanny

J'ai eu le plaisir de vous dire  
 D'après ce que ~~vous m'avez~~ <sup>vous m'avez</sup> dit, je ne fais un  
 devoir de vous adrester la présente pour vous indiquer les  
 conditions de vos représentations pour la saison italienne  
 de l'année prochaine. <sup>Dans cette saison vous devez donner</sup>  
 représentations <sup>et plus tôt que possible</sup> du 1<sup>er</sup> avril jusqu'à la fin de Mai 1845,  
 vous devez cependant être rendus à Vienne le 25 ou 26  
 Mars 1845 au plus tard pour <sup>les</sup> assister aux répétitions.

Pour chacune de vos deux représentations, il vous sera  
 payé par l'administration une somme de 600 fl. M.C.  
 Après ces deux représentations l'administration vous accorde  
 à la fin de vos représentations <sup>vous accorde</sup>  
~~une demi-somme de bénéfices~~ <sup>une demi-somme de bénéfices</sup> ~~sur le bonnement~~  
~~de la saison actuelle~~ <sup>à vous les mêmes conditions de la saison actuelle</sup>  
 suspendu, libéré de tout frais. Tout ce qui sera payé à  
 la caisse de l'administration, ou à vous même en sus  
 du prix fixé dans l'affiche sera à votre profit à  
 l'exception des 100 fl. de la Cour Impériale, qui seront  
 partagés par moitié. C. l'Adminif.

~~à ces mêmes conditions de la saison actuelle~~  
 Il est entendu que  
 Vous devez vous fournir à vos frais <sup>vos</sup> les habillements  
 pour toutes vos représentations, et que les cas  
 fortuites sont réservés au service de l'administration  
 comme d'usage.

~~Voilà, je vous prie, si vous~~  
 Recevez, Mad. l'assurance de la plus parfaite estime,  
 avec laquelle j'ai le plaisir de me dire  
 Vienne ce 22 Mai 1844.

CD

